

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Environ 4 sacs Mesuel, et un sac d'avoine.

A. En argent, bled, vin, ou bois?
*Arg. Ch. S. v. 3 S. p. l. avoines. La Commune livre 2 50 et la Bour se des sapes
à led. En. 4 sacs, point de vin, point de bois.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de...
Les particuliers payent 1 q. de bled, chaque père de famille qui a des enfants qui vont à l'école, et chaque particulier qui sème du bled, semi bo. et de qui manque, la commune le complète. La commune paye le sac d'avoine.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *point*
- b. Ou des fommes assignées & payées à l'école? *point*
- c. Fondations? *point*
- d. Cailles comunales? *rien de commun, s'est dit ci dessus ce que la Commune paye*
- e. Biens d'église? *point*
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *idem*
- g. De biens-fonds?
Un petit morceau pour jardin et Chenevière
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?
point.

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Colombière le 6. Mars
1799.
Louis Rochat

Colombière

(1)

147
14

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Vullieron.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

C'est une Paroisse qui a un Agent.

d. District

de Morges.

e. Canton

Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y en a que trois, & elles font situées dans le premier quart d'heure.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le Grand & le Petit Sovillans, & Colonge qui font des fermes.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Les deux Sovillans à un quart d'heure, & Colonge de 1/2 à dix minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y a que ceux de la Commune de Vullieron, dont le nombre est 75.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il n'y en a que deux, l'une à demi lieue
l'autre à trois quarts de lieue.

a. Leurs noms.

Adrien & Romand, Ancêtre à Pullieron.

b. Leurs distances réciproques.

Une quart de lieue.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On enseigne à bien lire, l'écriture orthographique,
l'arithmétique & le Chant des Enfants.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Elle dure toute l'année excepté les Courges
Moissons & Des Vandanges.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

La Bible, le petit Catéchisme d'Orservat, le petit
Recueil de Passages.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Il n'y en a d'autres que l'obligation d'enseigner
bien, écrire, Chiffre &c.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Elle dure 7 heures par jour, la veille pendant
trois mois à partir des six à neuf heures.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Non.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

Le Régent.

b. D'où est-il?

De la Commune par leman,
De Marnat District de Cossonay.

c. Son nom

Jean Gabriel Roland.

(3)

d. Son âge.

Trente deux ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Trois Enfants

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

quinze ans & sept mois deux dix ans à
Vullieron?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Régent à Buchillon District de Morges.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Aucune.

12°. Ecoliers, combien d'enfâns fréquentent l'école?

Sixante-cinq à Septante

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, }

En hiver. 35 garçons & 32 filles présentement.

En été. 10 à 12 garçons & 15 à 20 filles

NB Le dimanche matin, sans heures de leçon aux Enfants
de l'âge au-dessus de dix ans, et à midi une heure,
& cela depuis laques jusqu'à St. Michel.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Chaque famille paye au Régent pour un enfant
un quartier de bled, pour deux, deux quartiers
& pour tout nombre au dessus elle n'en paye pas davantage.
La Maison CommuneIl n'est pas vieux mais fort délabré
Il n'y a qu'une chambre.

La Commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Cailles communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Nullum

La Pension est en Argent 160
 En bled 40 Quartiers mesure de Morve
 Un favel a la Maison payable par ceux
 Individus qui envoient des Enfants a l'école
 Point de vin ni bois.
 B. La Commune paye en argent pour la tenue
 du projet " " " " 104
 Et la Bourse des Livres " " 56
 J 100

Lussy

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

419

Réponses N. 75

J.

Lussy

a. Village

b. Commune

c. De Lussy, Agence de Lussy

d. De Morges

e. Du Léman,

Les plus éloignées de Lussy
 sont de deux minutes
 celles de Coinssin autant

3°. Lussy, Coinssin, le Moulin

a. l'éloignement du Moulin
un quart d'heureb. Trente d'un de Lussy
trois de Coinssin,
point du Moulin